

Annexe au Règlement des études ENSA Paris Est 2019/2020

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, un ensemble de modifications est apporté au règlement des études de l'ENSA Paris-Est en cours et validé par le conseil d'administration.

Ces modifications s'appliquent **aux élèves, aux apprentis et aux salariés** inscrits régulièrement pour l'année universitaire 2019/2020.

I – La visite médicale des primo-entrants

Les étudiants primo-entrants qui, en raison du confinement, n'ont pas pu effectuer la visite médicale obligatoire lors de l'année universitaire 2019/2020, devront effectuer cette visite médicale lors de l'année universitaire 2020/2021. Les dispositions seront prises par l'école auprès de la médecine préventive.

II - Les stages : chantier/1^{ère} pratique et formation pratique

Autant que possible, les stages obligatoires prévus cet été dans le cadre de la formation des études en architecture sont maintenus dans le respect des règles sanitaires en vigueur au moment du stage. Les stages prévus à l'étranger ne pourront pas être réalisés cet été.

Les étudiants qui n'auront pas pu faire leur stage cet été ne seront pas pénalisés. Leur passage en année supérieure ne sera pas remis en cause. Cependant, le stage devra être réalisé pendant l'année universitaire 2020/2021 :

- avant la fin du premier cycle pour les stages chantier et première pratique pour valider l'obtention du DEEA
- au plus tard dans les 2 mois suivant l'obtention du PFE pour le stage formation pratique. Dans ce dernier cas, une dérogation exceptionnelle sera accordée par la directrice.

En licence 1 :

La durée minimale du stage « chantier » reste fixée à 2 semaines. Les approbations signées par les enseignants de projet sont attendues en accompagnement de la convention complétée et signée par l'entreprise d'accueil et vous-même. Dès signature par la direction, elle vous est renvoyée par mail pour transmission à votre maître de stage.

Les stages dans les entreprises familiales sont exceptionnellement acceptés dans le respect des attendus et lieux de stage.

En licence 2 :

La durée minimale du stage « première pratique » reste fixée à 4 semaines. Les approbations signées par les enseignants de projet sont attendues en accompagnement de la convention complétée et signée par l'entreprise d'accueil et vous-même. Dès signature par la direction, elle vous est renvoyée **par mail** pour transmission à votre maître de stage.

En master 1 :

La durée minimale du stage « formation pratique » reste fixée à 8 semaines. Les approbations signées par les enseignants de projet sont attendues en accompagnement de la convention complétée et signée par l'entreprise d'accueil et vous-même. Dès signature par la direction, elle vous est renvoyée **par mail** pour transmission à votre maître de stage.

III – Adaptation des modalités d'examens et jurys de projet pour la licence et le master

Contrôle des études et notation

Les modalités de contrôle des connaissances sont adaptées dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire en raison de la non réouverture de l'école d'ici les vacances universitaires.

Pour les différentes matières et pour l'année universitaire 2019-2020, les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées par la directrice sur avis de la CFVE en tenant compte de la situation matérielle des élèves (capacité de connexion en particulier).

Les nouvelles modalités sont communiquées par l'administration aux étudiants par voie électronique et affichées sur le site de l'école (Téléchargement/Vie étudiante).

Pour les différents enseignements, les examens et rendus se feront en distanciel comme tous les cours dispensés depuis le 16 mars.

Afin d'organiser le rythme de travail des étudiants, un nouveau calendrier a été élaboré par l'administration. Il regroupe les jours de révisions et d'examens dans une même séquence.

Les épreuves s'étaleront ainsi sur 11 à 15 jours selon les années en premier cycle. En deuxième cycle, les étudiants n'ont qu'un seul examen prévu, les 2 ECTS des leçons du mardi seront validés systématiquement. La validation des autres COO se feront sur la base d'un rendu dont les modalités sont fixées par les enseignants. Les COO suivis à Belleville se feront sur la base des modalités prévue par cette ENSA.

Les épreuves seront circonscrites dans le temps avec une seule épreuve par jour, précédée de jours de révisions ou de travail (au moins deux jours, plus si possible pour le temps de révision des écrits).

Il conviendra de positionner d'abord les examens écrits puis les rendus DM.

Les attendus pour les DM n'excéderont pas 5000 signes. Espaces compris

Les examens écrits se dérouleront en ligne. L'administration s'assurera que les étudiants disposent d'une connexion internet suffisante. Dans le cas contraire, la situation des étudiants concernés sera examinée.

Planning des examens session 1

Date examen ou rendu	Année	Horaires	Enseignement	Professeur	Type examen
Mercredi 20 mai	L3	9h-11h	Structures avancées, P-A Voutay.	P.A. Voutay	Examen écrit.
Vendredi 22 mai	L3	14h-16h	Théorie de l'architecture	J. Lucan	Examen écrit
Lundi 25 mai	L1	9h-11h	Introduction à l'histoire et aux théories de l'architecture	A. Rosselini	Examen écrit
	L3	9h-11h	Du Brutalisme au post-modernisme 1945-1975	F. Lucarelli	Examen écrit
	L2	10h-12h	Construire l'environnement 1	M. de Fouquet	Examen écrit
Mercredi 27 mai	L3	11h-13h	Architecture et arts de l'environnement	S. Marot	Examen écrit
	L2	Rendu 16h	Structures composées	E. Bon	Rendu
Jeudi 28 mai	L1	9h-12h	Physique	J. Tanant	Examen écrit
Vendredi 29 mai	L2	Rendu à 18h	L'architecture 1750-1860	G. Lambert	Rendu
Mardi 2 juin	L1	14h-16h	Introduction à l'histoire de l'environnement	S. Marot	Examen écrit
	L2	Rendu à 12h	Des fondations au toit 2	J.M. Weill	Rendu

Jeudi 4 juin	L2	Rendu à 18h	Histoire de l'urbanisation	A. Portnoi	Rendu
Vendredi 5 juin	L1	Rendu à 18h	Introduction à la construction	M. Mimram/JM Weill	Rendu
Mercredi 24 juin	M1	Rendu à 18h	Architectures	C. Widerski	Rendu
Mercredi 27 mai	M1	14h-16h	Le rationalisme constructif en architecture	L. Esmilaire / T. Chadney	Examen écrit
Mercredi 27 mai	M1	Rendu à 18h	Contes de contemporanéité	S. Bru	Rendu
Mercredi 27 mai	M1	Rendu à 18h	Comparatisme	R. Ferrand	Rendu
Mercredi 27 mai	M1	Rendu à 18h	Valorisation	M. de Fouquet/F. Lucarelli	Rendu
	M1		Leçons du mardi		Validation sans examen

En cas de difficultés, matérielles ou techniques, rencontrées par un élève pour passer les épreuves de contrôle de connaissances et indépendantes de sa volonté, celui-ci doit contacter au plus vite le service de scolarité afin d'envisager les mesures particulières qui peuvent être mises en place afin de lui permettre de réaliser son examen ou son rendu dans les meilleures conditions possibles.

Modalités des épreuves

Les sujets sont envoyés par email par le département scolarité et organisation des études.

Lorsqu'il s'agit d'examen écrit en ligne, le sujet est transmis 10 minutes avant l'épreuve. L'enseignant responsable se rend disponible pour une session de 10 minutes questions/réponses via la plateforme Zoom.

L'administration s'assurera que les étudiants disposent d'une connexion internet suffisante. Dans le cas contraire, la situation des étudiants concernés sera examinée.

Lorsqu'il s'agit de devoirs à rendre, le sujet est transmis au plus tard deux jours avant la date de dépôt. Les attendus n'excéderont pas 5000 signes. Espaces comprises.

Quelque soit la modalité d'examen, les étudiants ont la possibilité de remettre des copies manuscrites ou informatiques.

Dépôt des copies

L'administration a mis en place une nouvelle organisation permettant aux étudiants de déposer leur copie dans un espace sécurisé et aux enseignants de récupérer leurs copies. Le lien pour le dépôt des travaux est envoyé par mail aux étudiants et aux enseignants pour chaque rendu ou examen.

Si un étudiant n'avait pas la possibilité matérielle de déposer sur la plateforme, la copie pourra être envoyée par email à alexia.kaffes@paris-est.archi.fr pour le 1^{er} cycle et à sylvie.faye@paris-est.archi.fr pour le 2^{ème} cycle (copie à scolarite@paris-est.archi.fr) en spécifiant NOM_PRENOM_EPREUVE.

Modalités de rattrapage

Une session de rattrapage sera organisée selon les nouvelles modalités de contrôle des connaissances en session 1 (**hors enseignement de projet**).

Jurys de projet

Tous les jurys de projet auront lieu en distanciel selon les modalités définies par les différents enseignants.

En ce qui concerne les jurys P10, et exceptionnellement pour cette année universitaire, la date de passage peut être reculée à trois semaines au plus tard avant les soutenances afin d'assurer le meilleur encadrement et accompagnement pédagogique des étudiants en mode distanciel.

PFE

Les jurys PFE 2019/2020 se tiendront également en distanciel dans le respect des compositions réglementaires des jurys.

IV - Jurys de scolarité et commission d'orientation

Les jurys de scolarité se feront tous en distanciel. Les décisions prises par les différents jurys seront portées directement **dans Taïga dans le portail des étudiants.**

En cas de besoin, une commission d'orientation en distanciel se tiendra à une date communiquée ultérieurement.

V – Adaptation des modalités de jurys post-master

Les jurys des formations post-master se dérouleront en distanciel selon les modalités fixées pour chaque formation et pour la formation HMONP dans le respect des compositions réglementaires des jurys.

VI – Les réinscriptions

Les réinscriptions s'effectueront uniquement via votre portail Taïga par règlement par carte bancaire ou par virement (RIB sur le site de l'école).

Les dates, montants des frais de scolarité et modalités de réinscription vous seront communiquées par mail début juillet au plus tard.